

	Conseil du 16 avril 2026	délibérations
	Direction générale	N°C2026_44

Désignation des représentants au sein du PETR Pays Loire Beauce

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le conseil communautaire de la Beauce Loirétaine, dûment convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni à la salle polyvalente de Sougy, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président sortant.

Conseillers en exercice :..... 42
 Conseillers présents :..... 38
 Pouvoir(s) :..... 3
 Votants :..... 41

Conseillers titulaires présents :

Artenay : JACQUET David; DAUDIN René, MATTIA-TALBOT Myriam, CLEMENT Annick
Boulay-les-Barres : GUILLON Bertrand, SIMON Sandrine
Bricy : CORMIER Michaël
Bucy-le-Roi : GREFFIN Gervais
Bucy-Saint-Liphard : REIG Denis
Cercottes : SAVOURE-LEJEUNE Martial, PENNEL Laurence,
Chevilly : LORCET Dominique, LEGRAND Catherine ; BAZILLE Christophe, RIQUET Jean-Marc, TERRASSE Bénédicte, GUYARD Virginie
Gémigny : PERRON Christophe
Gidy : PERDEREAU Benoît, DUPRE Christophe, LEFAUCHEUX Martine
Huêtre : BRACQUEMOND Thierry
La Chapelle-Onzerain : CHASSINE-TOURNE Aline
Lion-en-Beauce : FAUCHET Nathalie
Patay : VOISIN Patrice, BOET Frédéric, PINET Odile, PICAULT Alain, AUVRAY Virginie
Rouvray-Sainte-Croix : ALVES Stéphanie
Ruan : LEGRAND-Anne-Elodie
Saint Peravy la Colombe : PELE Denis
Saint-Sigismond : SEVIN Thierry

Sougy : LEGRAND Fabienne
Tournois : BATAILLE Muriel
Trinay : SOUCHET Christophe
Villeneuve-sur-Conie : CISSE Sylvie

Conseillers suppléants ayant pris part au vote :

Coinces : MASSON Marie-Christine
Villamblain : DELMOTTE Clément

Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :

Cercottes : DARDALHON Thierry
Gidy : FERNANDEZ Hélène
Sougy : MESSELET Jean-Luc

Conseillers excusés :

Coinces : PAILLET Alban
Villamblain : VALENTIN Sylvie

Conseillers excusés en cours de séance :

Gidy : PERDEREAU Benoît

Conseillers absents :

-

Secrétaire de séance : Fabienne LEGRAND

Désignation des représentants au sein du PETR Pays Loire Beauce

Rapporteur : Madame ou Monsieur le président

Vu les statuts du PETR Pays Loire Beauce ;

Considérant la présence d'une seule liste, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil communautaire, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Considérant que, compte-tenu du fait qu'une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT.

Considérant que les statuts du PETR Pays Loire Beauce prévoient que :

- Le nombre de membres au sein du conseil syndical est porté à 62 membres titulaires et autant de suppléants dont 31 titulaires et 31 suppléants pour la communauté de communes de la Beauce Loirétaine,
- Il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants.

Il est proposé d'abord de répartir les places au prorata de la population de chaque commune membre, puis de combler les places vacantes avec des volontaires le cas échéant.

Il est proposé au conseil communautaire :

- De désigner, en tant que représentants de la communauté de communes de la Beauce Loirétaine, au sein du comité syndical du PETR Pays Loire Beauce, les conseillers selon la répartition suivantes :

Communes	Titulaires	Suppléants
Artenay	2	2
Boulay-les-Barres	2	2
Bricy	1	1
Bucy-le-Roi	1	1
Bucy-Saint-Liphard	1	1
Cercottes	2	2
Chevilly	2	2
Coinces	1	1
Gémigny	1	1
Gidy	2	2
Huêtre	1	1
La Chapelle-Onzerain	1	1
Lion-en-Beauce	1	1
Patay	2	2
Rouvray-Sainte-Croix	1	1
Ruan	1	1
Saint-Sigismond	1	1
Saint-Péravy-la-Colombe	2	2
Sougy	2	2
Tournoisis	1	1
Trinay	1	1
Villamblain	1	1
Villeneuve-sur-Conie	1	1
	31	31
		62

- D'autoriser le président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner, en tant que représentants de la communauté de communes de la Beauce Lorraine, au sein du comité syndical du PETR Pays Loire Beauce, les conseillers selon la répartition proposée ;

Représentants PETR		
Communes	31 titulaires	31 suppléants
Artenay	DAUDIN René	RICAULT François
	MATTIA-TALBOT Myriam	JACQUET David
Boulay-les-Barres	LAVOLLEE Denis	GUILLON Bertrand
	SIMON Sandrine	LEFEBVRE Christophe
Bricy	BALAH Saïd	SALMON Murielle
Bucy-le-Roi	REDIN Nathalie	LOP Laurent
Bucy-Saint-Liphard	REIG Denis	PIERRE-LOUIS Charles
Cercottes	DARDALHON Thierry	SAVOURE-LEJEUNE Martial
	GIRARDET Patrick	BEAUD'HUY Magali
Chevilly	LORCET Dominique	RIQUET Jean-Marc
	DEFRANCE Philippe	TERRASSE Bénédicte
Coinces	PAILLET Alban	DEFAY Véronique
Gémigny	SICARD Virginie	PERRON Christophe
Gidy	BUISSON Annick	GERON Laetitia
	LEFAUCHEUX Martine	MICHAUD Dimitri
Huêtre	DELBARRE Florine	BRACQUEMOND Thierry
La Chapelle-Onzerain	LOPEZ Frédéric	CASSONNET Franck
Lion-en-Beauce	FAUCHET Nathalie	BAILLON Nicolas
Patay	VOISIN Patrice	CHATEIGNIER Cyrille
	PINET Odile	ARIF Mounia
Rouvray-Sainte-Croix	ALVES Stéphanie	SMEKENS Patrice
Ruan	Jean Michel BORDIER	Nathalie BIANCHI
Saint-Sigismond	BIZOUARNE Rozenn	PELLE Virginie
Saint-Pérvy-la-Colombe	HODEAU Sylvain	PROULT Romain
	PELE Denis	COUTANT Thierry
Sougy	LEGRAND Fabienne	JAMET Stéphanie
	PAROU Virginie	DESUERT Maxime
Tournoisis	BATAILLE Muriel	LEVESQUE Gildas
Trinay	MARTEAU Lorraine	MARTEAU Mathieu
Villamblain	VALENTIN Sylvie	DESMOULINS Mickaël
Villeneuve-sur-Conie	CISSE Sylvie	JOSEPH Vincent
	31	31

- D'autoriser le président ou son représentant légal à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

A Sougy, le 16 avril 2026

La secrétaire

Fabienne LEGRAND



Pour extrait certifié conforme

A Sougy, le 16 avril 2026

Le président

Thierry BRACQUEMOND




Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le



ID : 045-200035764-20260416-C2026_44-DE